

## Thème 4, Axe 1 : Usages sociaux et politiques du patrimoine

Jalons

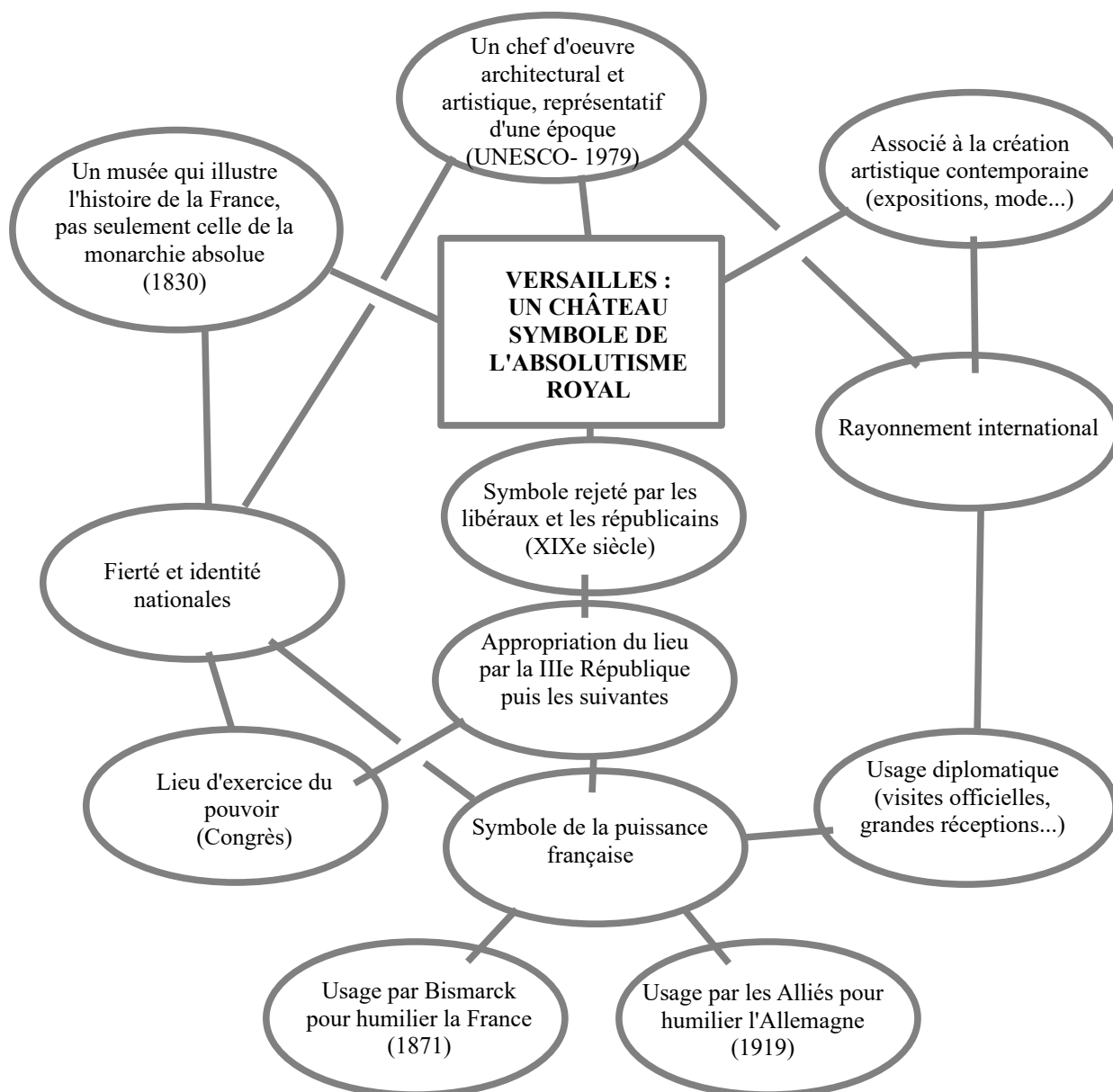
- Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'empire à nos jours.
- Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle.

entrée dans le chapitre : Le Château de Versailles (Jalon 1)

Activité : des élèves préparent un exposé de 5mn (format Grand Oral) sur les questions suivantes. Ils s'appuient sur des recherches personnelles ou sur des corpus de documents préparés par le professeur.

- Comment les Français manifestent-ils leur attachement au Château de Versailles ?
- En quoi le château de Versailles est-il un outil du rayonnement de la France ?
- Quel usage géopolitique a été fait du château de Versailles (temps de guerres, temps de paix) ?
- Par quel processus ce symbole de l'absolutisme est-il devenu un Palais de la République ?

Présentation orale, reprise en classe puis résumé sous forme de carte mentale



Conserver le patrimoine, pour quoi faire ? Quels sont les usages faits par les sociétés de leur patrimoine ?

### Exposés élèves (5mn, format Grand Oral)

#### I. Le patrimoine, un enjeu culturel et économique

##### 1) Favoriser l'accès au savoir

Au milieu du XVIIIème siècle, les philosophes des Lumières avancent l'idée que les chefs-d'oeuvre artistiques qui sont rassemblés dans les collections royales ou celles des élites devraient être accessibles au public. C'est sur la base de cette idée qu'on voit apparaître les premiers musées : 1759, British museum de Londres. Puis multiplication en Europe (territoires allemands, italiens. Ex : Galerie des Offices, Florence 1767). France = pendant Révolution française (Louvre transformé en Museum central)

Depuis cette époque, développement spectaculaire :

- en quantité
- depuis 1945, note diversification des musées (à relier à élargissement de la notion de patrimoine)
  - ex : Merseyside maritime museum, Liverpool : musée de la construction navale, commerce maritime + esclavage
  - Eco-musées (Skansen, Stockholm) : mode de vie et artisanat traditionnels
  - Musées industriels (Manufacture de Roubaix, CHM de Lewarde...)

Depuis fin XXème siècle, les Etat parlent de « démocratiser l'accès à la culture » : passe par organisation d'événements (Nuit des Musées) ou par l'usage du numérique (visites virtuelles)

##### 2) Un enjeu économique

Idée de propriété collective du patrimoine appelle à une responsabilité de financement collectif

Depuis fin XXe, multiplication des appels au mécénat : individuel (financement participatif) mais aussi entreprises (possibilité de défiscalisation + retour en termes d'image de marque)

Valorisation du patrimoine peut aussi représenter une source de prospérité. Effet Guggenheim (ouverture du Musée Guggenheim de Bilbao - Espagne = retombées économiques pour toute la région)

#### II. Un patrimoine objet de mémoire

##### 1) Une mémoire à conserver

La reconnaissance d'un bien comme un héritage à transmettre (patrimonialisation) est une démarche de mémorielle : volonté de conserver les traces du passé, pour ne pas oublier, ou pour commémorer

ex : Ile de Gorée, Sénégal (esclavage et traite des Noirs)

Auschwitz

Mémorial Hiroshima

Il s'agit aussi de conserver des biens ou des pratiques lorsque ceux-ci sont menacés de disparaître.

2003 : Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Pratiques (religieuses, festives, techniques...) dont une partie est reconnue comme « en péril »

##### 2) Une mémoire à réaménager ?

Certains éléments de patrimoine sont porteurs d'un sens qui est vécu comme négatif et que les sociétés veulent rejeter, ne pas transmettre.

Ex : débat : faut-il déboulonner les statues ? Esclavagistes, dictateurs... Faïdherbe à Lille

Les Etats doivent alors choisir entre détruire ou conserver avec des aménagements.

- Détruire : ex du Palais de la République de Berlin (exposé élève). Choix de plus en plus rare, perçu comme censure / révisionnisme
- Conserver mais réaménager : Versailles (symbole de l'absolutisme devenu lieu de pouvoir républicain, musée de l'Histoire de France et patrimoine national)

### III. Le patrimoine, un élément de puissance

#### 1) Un outil du rayonnement international

Parfois, un élément de patrimoine est porteur de l'identité d'un territoire : il est un symbole de son passé, de sa culture, de son histoire... Sa valeur patrimoniale dépasse alors sa valeur artistique ou esthétique.

Ex : marbres du Parthénon. Pas précieux pour les Grecs seulement pour la qualité de la sculpture, mais pour ce qu'ils représentent (Panathénées, fête civique des Athéniens), pour le lieu où ils étaient (Acropole, centre sacré de la cité, chef-d'oeuvre de l'époque) et pour la façon dont ils ont été perdus (déplacement = symbole de domination, retour serait symbole d'indépendance et de liberté)

Les Etats peuvent alors utiliser ces éléments de patrimoine dans le cadre du soft-power, voire dans un usage géopolitique :

Ex : **la diplomatie du panda (exposé élève)**

#### 2) Des conflits de souveraineté

Il arrive que des Etats se disputent la propriété d'un élément de patrimoine. On parle alors de conflit de souveraineté.

Il s'agit parfois d'un problème de territoire ou de frontière

- **Temple de Preah Vihear (Thaïlande/ Cambodge) [exposé élève]**
- Jerusalem

Il s'agit dans d'autres cas d'un problème de translocation : déplacement d'éléments de patrimoine en dehors de leur pays d'origine. Ces déplacements ont parfois été une décision volontaire du pays d'origine (ex : les temples offerts par l'Egypte après le sauvetage d'Abou Simbel), mais ils sont le plus souvent la conséquence d'une domination d'un pays par un autre.

- Lors d'une guerre :

-ex : les « spoliations napoléoniennes » : dès les années 1790, lorsque les armées révolutionnaires commencent à envahir l'Italie, le gouvernement charge Napoléon Bonaparte d'y saisir les chefs-d'œuvre de l'art et de les envoyer à Paris. Sous l'Empire, cette pratique se généralise et concerne des milliers d'œuvres. Après 1815, certaines ont été restituées, mais pas toutes.

- Ex : politique menée par Hitler (cf film *Monuments men* de G. Clooney)

- Lors de la colonisation :

- Les Etats colonisateurs (France, R-U, Belgique...) prennent l'habitude aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles de transférer en métropole des objets d'art ou des vestiges archéologiques pris dans les colonies, qui font l'objet d'un commerce important.

◦ **Exposé élève : compte-rendu article de presse *Le Monde diplomatique***  
<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/08/BAQUE/62067>

Dans les années 1970, l'UNESCO déclare que le vol ou le pillage de biens culturels est un crime qui dépouille les peuples de leur histoire et de leur culture. Une Convention internationale (1970) est signée pour empêcher ces trafics, mais elle n'est pas rétroactive. Les États sont encouragés à négocier entre eux le retour des biens déplacés.

Depuis, les demandes de restitution se sont multipliées.

Nombre d'entre elles ont été accordées :

- ex : le corps de Saartjie Baartman, rendu par la France à l'Afrique du Sud en 2002 (surnommée la « Venus hottentote », elle avait été enlevée au XIX<sup>ème</sup> siècle pour être exhibée dans des sortes de « zoo humains »)

Mais ces demandes sont aussi parfois refusées, pour de nombreuses raisons :

- les Etats affirment être les propriétaires légitimes des biens, lorsqu'ils ont été obtenus suite à une vente ou à un traité diplomatique
- il s'agit souvent d'Etats développés, qui affirment être davantage capable de protéger les biens en question, contrairement au pays d'origine
- le débat porte aussi sur la question de la propriété : les pays d'origine voient dans ces objets un élément de leur patrimoine national, lié à leur culture et à leur identité, alors que les Etats qui les détiennent affirment que le patrimoine est une propriété collective de l'humanité, un héritage commun de différents peuples.
- Pour les Etats qui refusent, c'est aussi un enjeu géopolitique. Rendre les biens reviendrait à reconnaître qu'ils ont été volés. L'image du pays (qui est un élément de sa puissance) est donc en jeu.

Conclusion à faire rédiger aux élèves : revenir sur les termes « usages sociaux » / « usage politique »

Evaluation finale : Quels sont les enjeux du conflit diplomatique lié aux frises du Parthénon ? (Etude d'un corpus de documents) **[Jalon 2]**

**Analyse de documents :**  
**« Un conflit de patrimoine, les frises du Parthénon depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle »**

**Repères chronologiques**

**1801-1803:** Lord Elgin, ambassadeur britannique, se rend en Grèce qui appartient alors à l'empire ottoman (Turc). Il obtient l'autorisation de collecter des vestiges du Parthénon sur l'Acropole d'Athènes et de les emporter en Angleterre pour sa collection personnelle. Il dépasse alors le cadre de cette autorisation en faisant découper le monument pour en arracher les frises sculptées représentant les Panathénées (la principale fête des Athéniens sous l'Antiquité)

**1816:** Lord Elgin, ruiné, décide de revendre les vestiges. Le Parlement Britannique en fait l'acquisition.

**1832:** La Grèce obtient son indépendance. Premières demandes de restitution.

**1987:** L'Acropole est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

**2009:** Ouverture du nouveau musée de l'Acropole à Athènes dans le but de recevoir notamment les marbres du Parthénon.

**2014:** La Grèce obtient l'aide de l'UNESCO pour réclamer le retour de la frise.



© Bevin Education/Humensis, 2020 HGGSP Tit  
© Packard Humanities Institute, California

Il y a un *David* de Michel-Ange. Il y a une *Vénus* de Léonard de Vinci. (...) Il n'y a pas de Marbres d'Elgin ! (...)

Mon gouvernement a demandé la restitution des Marbres du Parthénon. Il s'est vu opposer un refus. Mais qu'il soit bien établi que nous ne renoncerons jamais à notre requête. Permettez-moi d'énumérer les arguments qui sont constamment opposés contre la restitution et de les traiter un par un. D'abord on nous dit que les Marbres ont été obtenus à la suite d'une transaction en règle. Je demande si la corruption de fonctionnaires peut être considérée comme une "transaction en règle". (...) Est-il convenable de traiter avec les Turcs pour obtenir le bien le plus précieux des Grecs, alors que la Grèce est sous l'occupation et la domination turque? (...)

Un deuxième argument qui perdure, bien qu'il ait été réfuté avec irritation par les nombreux Anglais voyageant en Grèce à l'époque est que: "... les Grecs ignorants, superstitieux, étaient indifférents à leur art et à leurs monuments." (...) Après l'acquisition de l'indépendance, une des premières lois votées par le gouvernement grec fut pour la protection et la préservation des monuments. (...)

L'argument le plus souvent mis en avant est que l'enlèvement des Marbres les a sauvés de la barbarie des Turcs. Nier le vandalisme turc me mettrait ici en position de faiblesse. Pourtant, le fait est que les Turcs n'ont donné à Elgin aucune permission d'enlever des sculptures des oeuvres ou des murs de la citadelle, et qu'avec la bénédiction du Révérend Hunt, ils ont été enlevés de la manière la plus barbare. (...)

Vous devez comprendre ce que représentent pour nous les Marbres du Parthénon. Ils sont notre fierté. Ils sont nos sacrifices. Ils sont notre symbole d'excellence le plus noble. Ils sont notre contribution à la philosophie démocratique. Ils sont notre aspiration et notre *nom*. Ils sont l'essence même de notre grécité.

Nous sommes prêts à dire que nous déclarons l'entreprise d'Elgin tout entière sans rapport avec le présent. Nous disons au gouvernement britannique : Vous avez conservé ces sculptures pendant presque deux siècles. Vous en avez pris soin autant que vous le pouviez, ce dont nous vous remercions. Mais maintenant, au nom de la justice et de la morale, s'il vous plaît, rendez-les nous. J'espère sincèrement qu'un tel geste de la part de la Grande Bretagne honorera votre nom pour toujours. Je vous remercie.

Discours de Mélina Mercouri, Ministre grecque de la culture, Londres, 1986

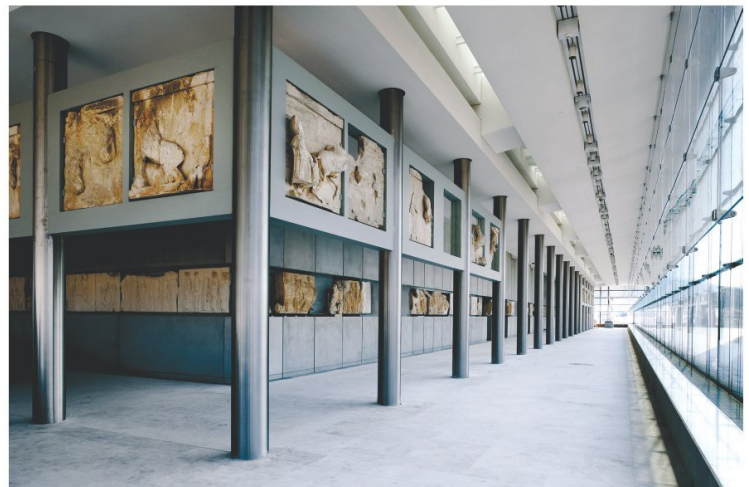
Dans une interview accordée au quotidien grec *Ta Nea*, le directeur du British Museum a suscité une vive polémique en estimant que la prise des marbres d'Elgin était un « acte créatif ». Entreposés à Londres, nombreux sont ceux, à commencer par les Grecs, à estimer que ces œuvres ont été volées par le Royaume-Uni. Dans cet entretien, le directeur du musée a été interrogé sur un éventuel retour de ces marbres en Grèce. Selon lui, il n'en est pas question, puisque le musée offrirait une approche différente dans la façon d'interagir avec le marbre, « puisque les objets sont placés dans un nouveau contexte ».

Alexandre Bernard, *Le Figaro*, 31 janvier 2019

Cela dure depuis plus de 30 ans. En 1983, l'actrice Méлина Mercouri, alors Ministre de la Culture, avait demandé officiellement le retour à Athènes des frises orientales du Parthénon, conservées par le British Museum de Londres. Cette requête qui pouvait à première vue paraître légitime est pourtant restée lettre morte. Aujourd'hui, c'est sous l'égide de l'UNESCO qu'une nouvelle mobilisation voit le jour. Elle vise à ramener ce trésor emblématique de l'art hellénique à Athènes[...] Depuis 1983, l'argument du British Museum pour continuer à détenir les frises du Parthénon reposait sur l'incapacité supposée des Grecs à conserver décemment ces trésors de l'humanité. L'ouverture d'un musée ultra-moderne en 2009 sur l'Acropole rend obsolète le plaidoyer anglais.

Bertrand Guyard, « L'UNESCO demande le retour des frises du Parthénon », *Le Figaro*, 8 octobre 2014.

La salle des Panathénées dans le nouveau musée de l'Acropole présente la frise dans sa forme originale, en associant les copies des Marbres d'Elgin et les rares pièces restées en Grèce.



Banderoles affichées par des supporters chypriotes (de culture grecque) dans un match contre Tottenham, 2017.

